



## EUROPE

### Comité régional de l'Europe Soixantième session

Moscou, 13-16 septembre 2010

---

Point 6 g) de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC60/12 Add.1  
(+EUR/RC60/Conf.Doc./6 Rev.1)  
9 septembre 2010  
102443  
ORIGINAL : ANGLAIS

### Partenariats pour la santé dans la Région européenne de l'OMS

L'annexe 2 au document EUR/RC60/12, intitulée « La Commission européenne et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe : regarder dans la même direction pour agir ensemble » a été rédigée conjointement par le secrétariat de l'OMS et la Commission européenne. Ces deux organisations ont procédé à des consultations internes conformément à leurs procédures et règles propres, et les phases finales de ces consultations ont désormais été menées à terme.

Le document ci-joint, intitulé « Déclaration conjointe de la Commission européenne et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe » est la version finale. Des copies de la Déclaration seront échangées entre le Commissaire européen à la santé et à la politique des consommateurs et la directrice régionale de l'OMS pour l'Europe lors de la soixantième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.



## **Annexe 2**

# **Déclaration conjointe de la Commission européenne et du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe**

### **Introduction**

Les événements de ces dernières années ont mis en évidence l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la santé publique. La mondialisation, qui s'accompagne d'un accroissement de la circulation des personnes, des biens, des services et de l'information allant de pair avec une augmentation des risques sanitaires et une propagation des modes de vie peu sains, sans parler des répercussions de la récession économique, a démontré qu'une intervention est nécessaire sur le plan international. La Commission européenne et l'organe régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont des acteurs dynamiques dans le domaine de la santé mondiale, et une collaboration entre ces deux organismes peut grandement contribuer à assurer mieux et plus efficacement une bonne santé et des services sanitaires à des millions de personnes. L'objectif de cette Déclaration est de poser les bases de la coopération future entre la Commission européenne et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) en vue d'une collaboration plus efficace et efficiente dans le domaine de la santé publique.

Les relations entre la Commission européenne et l'OMS sont régies par une correspondance échangée le 14 décembre 2001. Cet échange de courrier a permis de renforcer les structures et dispositions déjà mises en place pour la coopération entre l'OMS et la Commission européenne, et d'exposer dans les grandes lignes les objectifs, les priorités et les domaines de collaboration, ainsi que les procédures, les activités et les dispositions pratiques pour sa mise en œuvre. Depuis lors, l'OMS et la Commission européenne ont pris, avec divers degrés de réussite, des dispositions relatives au travail d'exécution entre leurs bureaux à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

Au niveau européen, il existe une longue tradition de collaboration étroite entre l'OMS/Europe et la Commission européenne ; il n'y a pas d'accord officiel entre ces deux entités, mais les dispositions relatives au travail d'exécution sont formulées lors de réunions régulières entre hauts responsables.

À l'heure où la nouvelle Commission et la nouvelle directrice régionale de l'OMS pour l'Europe entrent en fonction, le moment est bien choisi pour que les relations entre ces deux organisations s'engagent dans une nouvelle phase pour donner un nouvel élan à notre collaboration.

Le moment est également bien choisi par rapport à la récente entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Nous sommes convaincus qu'une Union européenne consolidée, à laquelle une personnalité juridique a désormais été explicitement attribuée, ainsi qu'une représentation renforcée pour les relations extérieures, contribuera à intensifier encore la collaboration entre nos organismes.

Nous avons bien travaillé ensemble dans de multiples domaines, sur des dossiers divers, dans de nombreux pays. Toutefois, étant donné les défis auxquels l'Europe est confrontée, il est évident qu'il est nécessaire d'intensifier nos activités, de développer davantage les complémentarités et les synergies, et de faire profiter de nos interventions toutes les populations de la Région européenne. Plus précisément, nous devons travailler ensemble afin d'aider à fournir des bases factuelles et des informations scientifiques probantes et à leur garantir une diffusion aussi rapide que possible, pour permettre des évaluations et des comparaisons qui pourront orienter le processus d'élaboration de politiques. Nous devons également travailler pour formuler des conseils, apporter une assistance technique et développer les capacités en tant que de besoin,

ainsi que pour assurer un encadrement, une action complémentaire et une coordination pour les interventions des États membres de l'OMS dans la Région européenne, et pour aider à établir des ponts entre les niveaux local et national, d'une part, et les niveaux européen et mondial, d'autre part.

Pour ce faire, nous allons, dans les limites de nos compétences respectives, poursuivre et encourager davantage le dialogue relatif aux politiques menées, la coopération technique sur les dossiers liés à la santé et nos travaux conjoints au niveau des pays. Conscients du fait que la santé doit être prise en considération dans toutes les politiques, nous allons tenter de travailler ensemble en dépassant le cloisonnement traditionnel des secteurs ; nous concluons des partenariats avec tous les secteurs et tous les acteurs concernés.

## **Principaux défis et problématiques**

La santé est l'une de nos principales richesses, essentielle au bien-être général des Européens. La santé est aussi un secteur clé pour l'économie européenne, puisqu'elle représente quelque 10 % du produit intérieur brut et emploie environ 10 % de la main-d'œuvre européenne. La santé est l'un des moteurs de l'innovation. Toutefois, dans toute la Région européenne, des pays sont confrontés à de formidables défis ayant un impact sur la santé, comme les effets de la mondialisation, la menace que la crise économique fait peser sur la viabilité de nos systèmes de santé, les changements démographiques et sociologiques, l'impact du changement climatique sur la santé et l'évolution rapide de la technologie. Quoiqu'en matière de santé, de santé publique et de systèmes de santé, on dispose de connaissances approfondies, d'innombrables bases factuelles et d'une grande expérience, la transposition de ces acquis dans la pratique reste lente et inégale.

Par ailleurs, notre mode de collaboration est source de difficultés. L'analyse de notre collaboration existante révèle des interactions considérables et positives, par exemple avec la Stratégie européenne sur la lutte antitabac, la Charte européenne sur la lutte contre l'obésité ou les travaux réalisés en matière d'hygiène de l'environnement et de recueil conjoint de données. Toutefois, il est manifestement nécessaire de faire mieux, notamment en ce qui concerne notre coopération au niveau des pays. Parallèlement, les chevauchements et répétitions de tâches sont nombreux, par exemple dans le domaine de l'échange de données et d'informations et dans celui de la formulation de recommandations pour les États membres sur de grands dossiers de la santé.

Il est nécessaire de multiplier les complémentarités et de mettre en place de nouvelles synergies grâce à notre partenariat stratégique, et nous avons répertorié un certain nombre de domaines clés dans lesquels une coopération renforcée pourrait apporter certains avantages aux citoyens et aux pays de la Région.

## **Innovation et santé**

La santé est un secteur ouvert à l'innovation. Elle recèle le potentiel de transposer en permanence le progrès scientifique en bienfaits concrets pour les citoyens et en productivité des systèmes de santé en général. Une coopération à l'échelle européenne dans ce secteur de la santé pourrait apporter une valeur ajoutée en faveur de l'innovation, en nous permettant de tirer des enseignements d'exemples concrets recueillis ailleurs en Europe.

Il faut noter que lorsqu'on innove quelque part en Europe, cette innovation n'est pas adoptée en d'autres points de la Région aussi rapidement et aussi intégralement qu'elle pourrait et devrait l'être. Dans ce contexte, les pays ont besoin d'un encadrement plus concret en vue de diffuser à un niveau européen le savoir en matière de santé. La Commission européenne et l'OMS/Europe travailleront ensemble afin d'apporter un meilleur soutien aux pays et de les rapprocher pour

cartographier les bonnes pratiques et les innovations, les évaluer et les mettre en pratique. L'accent sera mis en particulier sur les domaines qui apportent une valeur ajoutée capitale, comme la cybersanté, la préparation aux pandémies et la coopération en matière de recherche. Nous rassemblerons également la communauté européenne de la recherche afin de pouvoir, ensemble, contribuer à déterminer les priorités absolues de la recherche, à les défendre et à trouver des moyens, dans le but de maintenir l'avance de l'Europe en matière de recherche, aux avant-postes du développement en matière de santé.

## **Sécurité sanitaire**

La Commission européenne et l'OMS/Europe uniront leurs forces afin de déployer progressivement un système uniforme et efficace de surveillance et d'alerte, en utilisant les mêmes définitions de cas et les mêmes méthodes pour le recueil et l'analyse de données ainsi que pour l'assurance qualité. Afin de permettre une réaction rapide et efficace dans toute la Région, nous encouragerons et soutiendrons conjointement les pays pour qu'ils rejoignent les plateformes d'information constituées en vue de réunir des renseignements sur les épidémies et d'y réagir. Nous apporterons notre appui à tous les pays d'Europe afin que ceux-ci renforcent leurs mesures globales de préparation, opposent une riposte plus ferme et augmentent leur capacité à réagir, y compris en ce qui concerne les mesures relatives au changement climatique. La Commission européenne et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) collaboreront avec l'OMS/Europe afin d'aider les pays européens à évaluer et à améliorer leurs systèmes de réaction et leur communication à propos des grands événements relatifs à la santé publique. Les menaces constituées par la résistance aux antimicrobiens, et tout spécialement la polypharmacorésistance, commandent de consentir des efforts plus importants et mieux coordonnés dans toute la Région européenne et au-delà.

## **Moderniser et harmoniser le système d'information sur la santé publique**

L'information et les bases factuelles sont essentielles pour la formulation des politiques et la prise de décisions en rapport avec la santé en Europe. Les comparaisons entre les pays ajoutent une dimension spéciale aux efforts d'un pays donné et se sont révélées très efficaces pour mettre en évidence les aspects nécessitant une intervention dans le secteur de la santé publique, tant au niveau européen qu'au niveau national. Ceci requiert de travailler ensemble pour fournir une base commune d'informations et de données probantes afin de garantir l'efficacité et l'efficacités de notre travail.

Les utilisateurs d'informations sanitaires s'attendent à ce que les réponses aux questions sur la santé posées au niveau européen soient cohérentes, quelle que soit leur source. Le fait d'apporter des réponses différentes à la même question nuit à la crédibilité de la Commission et de l'OMS. Par ailleurs, travailler en partenariat pour recueillir et diffuser ensemble des informations allège le fardeau qui pèse sur les pays et permet d'exploiter au mieux des moyens limités. Dès lors, nous renforcerons notre coopération afin d'œuvrer pour un système unique et harmonisé d'informations sanitaires en Europe. Pour ce faire, nous pouvons élargir la coopération existante, notamment en recourant davantage au recueil conjoint de données, à l'analyse des questions de santé et à la génération et à la diffusion du savoir en appui de la politique sanitaire.

## **Investir dans les systèmes de santé**

Tous les pays européens sont confrontés à de grands défis, dont l'accroissement des dépenses de santé en raison du vieillissement et de la nécessité de dispenser plus de soins, des comportements nocifs pour la santé et d'une prévalence accrue des maladies chroniques, ainsi

que de l'augmentation des coûts de l'innovation en matière de technologie médicale. De plus, tous les pays européens continueront d'être affectés par la crise économique actuelle, qui a et continuera d'avoir des conséquences lourdes et durables sur les finances publiques et, par conséquent, sur la capacité des pays à financer la santé.

C'est pourquoi il sera plus que jamais nécessaire de faciliter les efforts des États membres en vue d'obtenir une valeur accrue et une meilleure situation sanitaire en contrepartie de l'argent investi. Dans la perspective actuelle, où l'on ne peut s'attendre à aucune augmentation réelle des montants consacrés à la santé, il sera essentiel d'évaluer, de déceler et de diffuser des informations sur les pratiques et technologies les plus efficaces par rapport à leur coût, ainsi que sur les pratiques obsolètes, pour permettre de prendre des décisions éclairées concernant les budgets de la santé, dans le but de préserver les valeurs de la solidarité, ainsi que de l'universalité et l'équité de l'accès aux soins de santé.

Dès lors, nous nous attacherons à aider les pays intéressés à faire le meilleur usage possible des moyens disponibles, en diffusant les informations et les meilleures pratiques quant à la manière de préserver les budgets de la santé, de maximaliser le rendement sanitaire des investissements consentis dans le secteur de la santé et ailleurs, et de contribuer à orienter les dépenses publiques vers les interventions les plus efficaces et efficientes. De cette manière, nous espérons non seulement contribuer à protéger la santé, mais aussi veiller à ce que les communautés et les économies soient préparées à tirer parti de la relance économique quand elle se produira et soient en mesure de le faire.

## **Inégalités en matière de santé**

Les inégalités en matière de santé, tant à l'intérieur d'un même pays qu'entre différents pays d'Europe, et les préoccupations quant à leurs conséquences négatives pour la cohésion sociale et le développement économique, sont réelles et graves. Nous allons collaborer pour mieux garder l'œil sur les inégalités en matière de santé (notamment en produisant des données plus désagrégées) ; nous sensibiliserons davantage, nous promouvrons et favoriserons l'échange d'informations et de savoir entre les pays d'Europe, nous répertorierons et diffuserons les bonnes pratiques, et nous faciliterons l'élaboration de politiques taillées sur mesure pour les problématiques spécifiques qui se posent dans les pays européens. Nous allons aussi, à la demande des États membres, suivre et évaluer les progrès réalisés dans l'application de ces politiques.

## **Renforcement de la collaboration dans les pays extérieurs à l'UE**

Nous pensons qu'un renforcement de la coopération entre les délégations de l'UE dans les pays tiers, d'une part, et les bureaux de pays de l'OMS, d'autre part, dégagera un énorme potentiel et des synergies fortes. Les occasions à saisir se situent en particulier là où la santé revêt une importance essentielle dans le cadre de la politique étrangère de l'UE ; cette politique et les instruments employés en rapport avec elle seront appliqués grâce à une étroite collaboration entre le service européen pour l'action extérieure et les services responsables au sein de la Commission européenne, avec la participation des États membres de l'UE suivant les mécanismes mis en place. Une telle collaboration peut porter sur de nombreux domaines, dont l'échange d'informations, l'évaluation du secteur de la santé, le dialogue avec le pays hôte concernant les politiques, l'appui en matière de coordination des donateurs et la détermination des capacités et des besoins d'assistance. L'expérience a démontré que l'on ne peut appliquer les mêmes recettes dans tous les cas et que nous devons nous adapter aux différents besoins, capacités et objectifs stratégiques des pays et des régions.

## **Marche à suivre pour l'avenir**

Nous allons travailler ensemble afin de convenir d'objectifs et de priorités précis pour notre coopération dans la Région européenne et afin de définir des plans de campagne clairs pour des interventions conjointes ou complémentaires fondées sur les programmes de travail annuels de chacune des deux organisations, tout en respectant les principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Ces plans de campagne feront l'objet d'un débat et d'un suivi lors de nos réunions ordinaires entre hauts responsables, qui seront reformatées pour être plus axées sur l'action et les résultats. Nous élaborerons un programme d'information et d'échange afin que nos personnels respectifs connaissent et comprennent mieux les mandats, les rôles, les responsabilités, les politiques, les contraintes et les méthodes de travail de l'autre organisation.

Des efforts particuliers et coordonnés seront consentis pour rendre la collaboration plus efficace afin d'élaborer la Politique sanitaire européenne, de la soutenir et de la compléter. Elle sera élaborée en pleine collaboration avec les États membres. Nous allons travailler ensemble dans une démarche multisectorielle (« La santé dans toutes les politiques »). Nous nous efforcerons d'améliorer notre coopération au niveau des pays. Nous allons œuvrer au renforcement des relations entre nos représentations dans les pays en échangeant des informations et en collaborant pour améliorer la pertinence et la qualité des évaluations réalisées dans le secteur sanitaire, pour mieux sensibiliser les pays et pour leur formuler de meilleures recommandations.

Dans le cadre de notre engagement conjoint à instaurer une transparence complète et à amener chacun à répondre de ses actes, nous prévoyons de superviser la coopération sur le plan opérationnel aussi bien que stratégique. Nous analyserons ce qui fonctionne bien ou mal, et nous conviendrons d'indicateurs clés communs attestant de la valeur ajoutée de notre travail conjoint, ensemble plutôt qu'individuellement, et en parallèle. Les résultats de notre action commune dans le domaine sanitaire feront l'objet d'une évaluation en 2013, puis de nouveau en 2015.